



RAPPORT DE GESTION
Présenté à l'Assemblée générale Mixte du 16 avril 2010
(consultation écrite par correspondance)

Paris, le 31 mars 2010

Chers Adhérents,
Chers Collègues,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) le 19 mars dernier, dans le cadre de la Réunion de Printemps d'Orthorisq, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes 2008 et 2009 de notre association et d'avoir votre accord pour un déplacement de la date de clôture des comptes annuels du 31 décembre au 30 juin.

Nous avons donné la possibilité à ceux qui ne pourraient pas venir à l'Assemblée de voter par correspondance, et remercions les 809 d'entre vous qui ont participé à ce scrutin. Malheureusement, malgré cette assez forte participation le vote du 19 mars n'est pas valable, le quorum de 50% imposé par nos statuts (article 10) n'ayant pas été atteint. En effet, à la date de la convocation à cette Assemblée vous étiez 1799.

Comme l'article 10 de nos statuts nous en donne la possibilité, nous vous proposons par le présent message une consultation écrite, sur la base des mêmes résolutions que celles proposées pour l'Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2010. Cette consultation sera valable sans condition de quorum.

Nous vous rappelons que selon la législation, les comptes doivent être soumis au vote de l'assemblée dans les six mois suivant la clôture de l'exercice. C'est pourquoi nous avons demandé à notre comptable, le cabinet ACOFI, de travailler au plus vite sur notre bilan 2009 afin de pouvoir faire approuver les comptes certifiés par le commissaire aux comptes à l'occasion de la réunion de printemps de l'association. La validation des comptes 2009 suppose la validation de la clôture de l'exercice 2008. Les comptes de 2008 vous ont été présentés lors de l'assemblée générale du 13 novembre dernier, mais ils n'ont pas fait l'objet d'un vote d'approbation, dans l'attente de leur examen par le Commissaire aux Comptes. Nous les soumettons maintenant également à votre approbation.

Au 31 décembre 2008, vous étiez 1610 engagés (dont 1483 validés). Vous avez déclaré au cours de l'année 2169 événements porteurs de risques (EPR), dont 1098 ont été validés. Sur le plan comptable, le total du bilan de l'exercice 2008 avant affectation du résultat est de 925 576€. Les produits reçus au titre de l'exercice 2008 sont constitués presque totalement par vos cotisations, 197 000€ correspondant au versement de votre quote-part de 100€ et 748 700€ aux versements de 500€ par adhérent effectués par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). La dernière part de nos recettes correspond à des produits financiers pour un montant de 10 858€ en rémunération du compte à terme de l'association. Le total des produits au titre de l'exercice 2008 est donc de 956 558€. Les dépenses engagées au cours de cet exercice concernent essentiellement les rémunérations des experts (257 870€), les frais d'organisation des « journées » (54 057€), et le reversement à la SoFCOT des frais de personnel détaché (en pratique le secrétariat pour un montant de 10 490€). Les autres dépenses se répartissent comme suit : 7 894 € d'honoraires d'expert comptable, 1 283€ de fournitures et petit équipement, 6 613€ de frais de déplacement, 3 221€ de site internet, 7 677€ de frais d'affranchissement, 1 895€ d'antendance pour les réunions du Conseil d'Administration et des experts, 1 529€ de frais bancaires, 370€ de commerce et 50€ de charges diverses. 490 830€ ont été provisionnés pour le règlement de travaux d'expertise liés à l'exercice 2008 et non encore réglés. Le total des charges d'exploitation est donc de 846 423€. Le résultat net comptable fait ainsi apparaître un bénéfice de 110 135€. Les principaux postes du bilan de l'exercice 2008 concernent les fonds associatifs et fonds dédiés pour 772 276 €, les dettes pour 153 300 € (essentiellement les frais d'expertises et de colloques non réglés au 31 décembre 2008) et la trésorerie pour 882 285 € dont 710 000 € placés en compte à terme.

L'activité de l'exercice 2009 a été marquée par une forte progression : en effet au 31 décembre 2009 vous étiez 1810 engagés (dont 1780 validés, soit une augmentation de 20%), vous avez déclaré 4530 EPR (+109%) dont 3600 ont été validées (+228%). Au cours de cet exercice, une analyse du statut fiscal de l'association a été mise en route (dont l'achèvement n'est prévu qu'en 2010). La grille de rémunération des experts (traitement d'engagements, analyses des différents types d'EPR, réalisation de bilans) a été mise à jour et validée régulièrement par notre Conseil

d'Administration mais le tarif global de la vacation journalière est resté inchangé (une vacation d'expertise coûte 1000€ à l'association). Pour les experts ayant une activité purement salariée, le règlement par fiche de paie a été mis en œuvre. Le secrétariat a été renforcé en partenariat avec la SoFCOT, le Collège, et le Syndicat. Le système informatique a été amélioré. Un deuxième compte bancaire a été ouvert permettant une révision complète du système de règlement par carte bancaire. Sur le plan comptable, le total du bilan de l'exercice 2009 est de 1 179 325 € (+27%). Les produits sont constitués des cotisations pour un montant de 201 100€, des versements de la CPAM pour 938 600€, des produits financiers pour 30 180€, et du report des ressources provisionnées mentionnées plus haut (490 830€). Le total des produits pour l'exercice 2009 est donc de 1 660 710€. Les principales dépenses engagées au cours de cet exercice concernent toujours les rémunérations des experts (sous forme d'honoraires pour 701 671€ ou de salaires pour 221 222€ dont 67 490€ de charges sociales et fiscales), les frais d'organisation des « journées » (100.729€), le reversement à la SoFCOT des frais de personnel détaché (30 998€). Les honoraires du Commissaire aux Comptes (8 970€) et de l'expert comptable (10 310€) viennent ensuite. Les principales autres dépenses sont 7110€ de frais de déplacement, 4 860€ de frais d'affranchissement, 2 243€ de frais d'entretien pour les réunions du Conseil d'Administration et des experts, 3 022€ de frais bancaires. L'excédent constaté entre les sommes reçues des CPAM en 2008 et en 2009 et les dépenses réalisées sur ces mêmes périodes pour assurer l'expertise des EPR a été comme en 2008 affecté en fonds dédiés, pour un montant de 506 536€. Le total des charges d'exploitation s'élève donc en 2009 à 1 600 541€, auquel il convient d'ajouter le montant de l'impôt sur les produits financiers de l'association soit 8 463€. Le résultat net comptable fait ainsi apparaître un bénéfice de 51 705€. Comme en 2008, les dettes de 339 639 € concernent principalement les frais d'experts et d'organisation de colloque non réglés au 31 décembre 2009. L'actif du bilan est essentiellement constitué des disponibilités pour 1 079 625 €, dont 1 018 000 € placé sur un compte à terme.

Compte-tenu de l'importance de la réunion annuelle de novembre, et du calendrier de fonctionnement de l'association, il nous a semblé judicieux de vous demander d'approuver une modification de la date de clôture des exercices comptables du 31 décembre au 30 juin. Cette modification sera inscrite dans les statuts : elle justifie donc le caractère extraordinaire d'une partie de votre assemblée, et explique sa dénomination d'assemblée « mixte ». Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes auquel les comptes sont adjoints est consultable sur le site de votre association (www.sofcot.fr). Vous y trouverez également le rapport spécial du Commissaire aux Comptes portant sur la convention entre la SOFCOT et l'association concernant les prestations administratives (mise à disposition de personnel).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.



Docteur Jean-Marie POSTEL
Trésorier d'ORTHORISQ



Professeur Jacques-Yves NORDIN
Président d'ORTHORISQ